
DECISION N° : 222.10.2022

OBJET : Avenant n° 1 au marché n° 2021.03.02 - Prestations de menuiseries bois relatives aux travaux de restauration du château de Grouchy à Osny

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

VU l'arrêté n°02.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire,

VU la décision n°131.07.2021 du 9 juillet 2021 relative à l'attribution du marché de travaux n°2021.03.02 relatif aux prestations de menuiseries bois pour la restauration du château de Grouchy à Osny, désignant titulaire l'entreprise ETS BIGORNE sise 76 boulevard Roger Salengro à Mantes-la-Ville (78711), pour un montant global et forfaitaire de 17 601,09 € HT,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux modificatifs et de réajuster le montant du marché relatif aux prestations de menuiserie bois pour les travaux de la restauration du château de Grouchy,

Considérant que ces travaux non prévus au marché initial sont liés à des sujétions imprévues et qu'ils engendrent une plus-value,

Considérant qu'il convient de passer un avenant n°1 intégrant ces plus-values et que celui-ci ne bouleverse pas l'économie générale du marché, ni n'en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Considérant le projet d'avenant 1 ci-annexé,

DECIDE :

Article 1 :

DE SIGNER l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux n°2021.03.02 relatif aux prestations de menuiserie bois pour la restauration du château de Grouchy, avec l'entreprise ETS BIGORNE sise 76 boulevard Roger Salengro à Mantes-la-Ville (78711).

Le montant de l'avenant n°1 représente une plus-value de 1 226,03 € HT portant le montant initial du marché de 17 601,09 € HT à 18 827,12 € HT, soit une augmentation de 6,97%.

Article 2 :

PRECISE que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 3 :

Dit que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022.

095-219504768-20221027-222102022-AU

Article 4 :

Accusé de réception

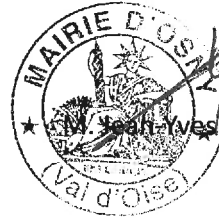
Réception par le préfet : 27/10/2022

Affichage : 27/10/2022

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **27 OCT. 2022**

Pour le Maire absent, par suppléance,



M. Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire



AVENANT N°1

AU

MARCHE n° 2021.03.02

Travaux de restauration du château de Grouchy à Osny

Lot 2 : menuiserie bois

notifié le 19/07/2021

ENTRE

D'une part,

**Mairie d'Osny - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 OSNY
Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire**

ET

D'autre part, l'entreprise mandataire du marché objet du présent avenant :

**ETS BIGORNE SA sise 76 boulevard Roger Salengro à Mantes-la-Ville (78711)
Représentée par Monsieur Vincent BIGORNE**

Article 1 - Caractéristiques du marché

La consultation de travaux pour la restauration du château de Grouchy à Osny se décomposant en 6 lots a été lancée le 26/02/2021. Le lot 2 relatif aux travaux de menuiserie bois est déclaré infructueux, pour absence d'offre.

Une demande de devis a été, reprenant strictement les conditions initiales du marché sans aucune modification, adressée à l'entreprise ETS BIGORNE SA ;

Qu'au terme de l'analyse du devis, le marché relatif aux travaux de menuiserie bois pour la restauration du château de Grouchy à Osny a été attribué à l'entreprise ETS BIGORNE SA pour un montant de 17 601,09 € HT.

Le marché a été notifié à l'entreprise ETS BIGORNE SA le 19/07/2021.

Article 2 - Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet la prise en considération des travaux modificatifs suivants :

Objet des travaux	Montant
Mise en place de filippos sur mesure sous les pièces d'appuis et sans contact avec les jets d'eau arrondis sur 6 fenêtres en façade nord (devis du 24/11/2021)	+ 1 226,03 € HT

Le devis ci-dessus mentionné est joint au présent avenant.

Article 3 - Impact financier

Le montant des prestations de l'avenant n°1 représente une plus-value de 1 226,03 € HT portant le montant initial du marché de 17 601,09 € HT à 18 827,12 € HT, soit une augmentation de 6,97%.

Article 4 - Effet du présent avenant n°1

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Osny, le **30 SEP. 2022**

Vincent BIGORNE
ETS BIGORNE SA
Titulaire du marché

Jean-Michel LEVESQUE
Maire d'Osny

EBENISTERIE - MENUISERIE - CUISINES

Ets BIGORNE S.A.

Capital : 42 500 €

76, Boulevard Roger Salengro

78711 MANTES LA VILLE

Tél. 01 34 77 40 79 - Fax 01 30 92 05 17

SIRENE 309 053 676 00016 - APE 434 C

